

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 02 Septembre 2021

Présents : MM. Jean-Luc BOUVERAT, Jean LECELLIER, , José LOPEZ, , LASSAGNE Jean-Paul ,Etienne RIPPERT

Excusés : MM. Bernard CAZEAUX, STORCK Benjamin, Michel CORBIERE, Alain BERTHELOT

Mairie à CDTIS.

Réception photos banc de délégué stade de Mouriès

CDTIS à Mairie.

Courrier de rendez-vous pour contrôle du stade de l'écluse à Bollène le **3 septembre 2021 à 17H**

Courrier de rendez-vous pour contrôle du stade municipal à Mollans le **8 septembre 2021 à 9 h**

CONTACTS TELEPHONIQUES.

Mairie de Caromb prise de contact pour programmation de visite stade annexe Paul Sauvan

Vice - président
Jean Luc Bouverat

Secrétaire de séance
Etienne Rippert